

POI. CANT

INFO

ACTUALITÉ

«Madame Gitans», médiatrice

DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE



Saisissez les bonnes occasions!!!

www.cob.ch

N° 81/juin 2011



Paraît 4 fois par an
Tirage 4000 exemplaires
Tirage contrôlé par la REMP
(3153 exemplaires)

Éditeur
Police cantonale vaudoise
Division presse et communication
Centre Blécherette - 1014 Lausanne

Rédaction
Jean-Christophe Sauterel, *rédacteur en chef*
Olivia Cutruzzola, *responsable d'édition*
Philippe Bastide, Marlyse Biderbost,
Bertrand Dubois, Pierre-Olivier Gaudard,
Philippe Jatton, Olivier Rochat

Photographies
Philippe Bastide, Bertrand Dubois,
Nicolas Gruber, Philippe Jatton, Nicolas Spring,
Jessica Trost, Identité judiciaire

Mise en page
Next communication SA

Relecture
Anne-Danièle Reuss

Impression
PCL Presses Centrales SA

Abonnement
Revue distribuée gratuitement à tous les
membres de la Police cantonale, aux polices
vaudoises, aux polices de Suisse, aux autorités
civiles et judiciaires cantonales et fédérales,
aux partenaires privés et à nos annonceurs.

Publicité
Next communication SA - 021 654 05 70

Contact
presse.police@vd.ch - 021 644 81 90
www.police.vd.ch

Imprimé sur un papier
100% recyclé labellisé
L'ange Bleu et *Le Cygne Nordique*

© Police cantonale vaudoise

Toute reproduction autorisée
avec l'accord de l'éditeur

Sommaire

Point de vue 5

Actualité 6
Les gens du voyage sont de retour



Eclairage 10
Attaque au laser: dangers et bases légales applicables

Partenaires 12
Le centre de consultation LAVI de Lausanne

Présentation 14
«Zoom» sur la section administrative des Ressources Humaines

Portrait 18
Grégoire Loth a le vent en poupe

Prévention de la criminalité 20
Vol par arrachage de serrures

Formation 23
Formation des chiens de police. Les Cluds



Sur le vif 24
Championnat suisse de saut d'obstacles

Académie 26
81 aspirants et aspirantes ont touché leur précieux sésame!

Personnel 28

***Bon de CHF 200.-
cumulable sur nos actions en cours!**

*Offre réservée aux lecteurs de PolCant info sur simple
présentation de cette annonce.



PIONNIER DE L'OCCASION DEPUIS 1989
En face de Conforama • 1030 Bussigny • Téléphone 021 706 40 40

**PROMOTION:
OUTBACK 2.0D AWD
SWISS SPECIAL
POUR FR. 42'650.-**



Swiss Special



Équipement supplémentaire:

- tapis de sol à l'avant et à l'arrière
- tapis de coffre
- logo Swiss Special des deux côtés
- 1 jeu de roues d'hiver (16 pouces alliage léger)



Valable jusqu'au
30.06.2011

Valeur ajoutée Fr. 2'700.-

(Prix promotionnel + valeur ajoutée Swiss Special)

L'action est valable jusqu'au 30/06/11 sur tous les véhicules neufs Subaru. Ex.: Subaru Outback 2.5i AWD Swiss Special, CHF 41'350.-, paiement exceptionnel 15%, mensualité de leasing CHF 500.95 : taux de leasing réel 5.01%, durée 48 mois, 10'000 km/an, caution 5% du montant financé (CHF 1000.- min.), assurance casco intégrale obligatoire, partenaire de leasing est la MultiLease SA. Le Leasing n'est pas accordé s'il signifie un endettement du consommateur.



Votre spécialiste
depuis 1924.

Emil Frey SA, Crissier
www.emilfreycrissier.ch

SUBARU
Confidence in Motion



UEFA.com



Point de vue

Une étude réjouissante

Les médias – du moins les médias romands – ont récemment commenté les résultats de l'Étude sur la sécurité 2011, conduite pour la troisième fois par l'École Polytechnique fédérale de Zurich¹, en focalisant avant tout leur attention et celle du public sur l'eurosepticisme grandissant des Suisses et sur l'inclination de ce pays à se replier sur lui-même. Le sondage est néanmoins extrêmement intéressant en ce qu'il analyse également d'autres courants et tendances en relation avec le sentiment général de sécurité et de confiance des Suisses dans les institutions. C'est sur ce volet de l'étude que je souhaite m'arrêter, ces aspects n'ayant à mon sens pas eu l'écho qu'ils auraient mérité.

L'étude mesure en effet le degré de confiance que les Suisses attribuent à 8 institutions, à savoir le Conseil fédéral, le Parlement fédéral, les tribunaux, la police, l'armée, les médias, l'économie suisse et les partis politiques. Mesuré sur une échelle de 1 à 10, le meilleur score est obtenu par la police (7,1 en moyenne nationale, 6,97 à l'échelon de la Suisse francophone), devant les tribunaux (6,6), le dernier rang étant occupé par les médias (4,89). Le classement ne diffère d'ailleurs pas des années précédentes, la police ayant monopolisé la première place depuis 1995, avec peu de variation dans la notation. Disons-le tout net, il s'agit d'un constat réjouissant qui, personnellement, ne me surprend toutefois pas. La grande majorité des citoyens nous soutient et comprend nos missions, sans aller jusqu'à nous acclamer lors de

nos interventions, nous sommes assez lucides pour ne pas en attendre autant. Comment l'expliquer et comment maintenir l'estimation et les comparaisons à un niveau aussi flatteur? Plusieurs facteurs peuvent être ici évoqués. L'absence de corruption dans nos rangs et la garantie d'avoir affaire à des agents intègres, la référence permanente à des standards éthiques et le respect de règles déontologiques, la proximité avec le citoyen, la compétence, acquise et maintenue via une formation profession-

des interventions. Il est intéressant de constater que, pour déterminer le niveau sécuritaire d'une collectivité, les analystes se réfèrent souvent à la notion subjective du sentiment d'insécurité perçue par le CITOYEN. En revanche, on s'intéresse moins à cette même perception subjective telle qu'elle est vécue par le POLICIER. Au-delà de l'évolution statistique qui ne la contredit pas, les pouvoirs politiques doivent aussi prendre en compte cette donnée lorsqu'ils examinent les demandes de moyens

**«Mesuré sur
une échelle de 1 à 10,
le meilleur score
est obtenu par la police»**

nelle de base et continue de hauts niveaux, l'assurance pour le citoyen, lorsqu'il est rendu attentif à ses devoirs, de pouvoir aussi faire valoir ses droits, la certitude, pour les gens honnêtes qui constituent la très grande majorité de la société, de pouvoir compter sur l'institution pour être protégés de ceux qui ne respectent pas notre ordre juridique. Cela dit, seuls des agents motivés et non écrasés par la masse de travail et l'ampleur de la tâche peuvent répondre à ces attentes. Il n'y a pas de place pour les pleureuses dans notre maison mais nos autorités doivent savoir entendre les signaux d'alarme venus de nos rangs qui font état de l'évolution inquiétante de la criminalité et de la dangerosité accrue

techniques et humains venus de nos services. Autrement formulé, si la police a obtenu un indice de confiance de 7,1 devant les citoyens, elle revendique un 10 de la part de ses autorités de tutelle, concrétisé par des actes.

Jacques Antenen
Commandant de la Police cantonale

¹ Sicherheit 2011, Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend, Center for Security Studies und Militärakademie, Tresch et Wenger, ETH Zurich 2011



Actualité

Les gens du voyage sont de retour: Pierrette Roulet-Grin, médiatrice, dialogue entre ouverture et fermeté

Le lieutenant Jean-Jacques Ovaert (à g.), un jeune membre de la caravane et Pierrette Roulet-Grin dialoguent.

Avec la belle saison les places d'accueil vaudoises de Rennaz et de Payerne voient affluer les caravanes des gens du voyage. Des Roms principalement vers qui les gendarmes sont, le plus souvent, les premiers à se rendre. Avec eux Pierrette-Roulet-Grin, médiatrice déléguée de l'Etat de Vaud, négocie, parfois âprement, les durées et les conditions de séjours.

«Les revoilà!!!» Dans la population, mais aussi dans les rangs des forces de l'ordre, un soupir ponctue le plus souvent cette constatation. Il est vrai que les ethnies nomades ne font pas toujours ce qu'il faudrait pour être bien perçues par leurs congénères sédentaires. Il n'est pas moins vrai que les conventions internationales, notamment les accords de Schengen, font de la libre circulation des personnes un acquis incontournable. Ils exigent aussi des autorités qu'elles mettent à disposition des aires de transit ou d'accueil. Ce dossier est délicat. Pour le gérer il fallait une personne douée d'expérience, de bon sens et sachant faire preuve, à la fois, de tact et de fermeté. Pierrette Roulet-Grin, préfète du district Jura-Nord vaudois jusqu'à fin février 2011 – après avoir été rédactrice-encheffe adjointe du Journal du Nord vaudois – réunit toutes ces qualités. Elle a accepté du Conseil d'Etat la fonction de médiatrice-déléguée auprès des gens du voyage et préside le groupe de travail «Gitans Vaud» depuis plus de 10 ans.

La spécialiste se méfie du cliché qui fait des gens du voyage d'éternelles victimes en foulard, trimbalant un baluchon et une guitare acoustique à la Django Reinhardt. Elle n'entretient pas moins une sincère empathie à l'endroit des hôtes qu'elle rencontre le plus souvent entre mars et septembre. L'ancienne préfète s'est attachée à découvrir les tenants et aboutissants de leur culture et de la diversité

des principales ethnies qui composent ce groupe de citoyens du monde. «En tant que médiatrice je dois savoir qui ils sont et comment ils évoluent; je remarque que, à l'instar de notre société, la leur se déstructure. Internet n'y est pas pour rien et ils y ont accès». Et de noter que les jeunes nomades sont toujours plus nombreux à se marier en dehors de leur clan et à se sédentariser.

L'Yverdonnoise rappelle que le concept de son groupe de travail est fondé sur les termes ouverture et fermeté. Ces expressions marquent chacune de ses interventions auprès des gens du voyage. Ainsi en avril dernier sur la place de Rennaz, alors qu'elle s'entretient avec un jeune Rom, elle rappelle que c'est à bien plaire que la commune a accordé une autorisation pour l'accueil des convois de caravanes, et que celle-ci peut être remise en question chaque année. Appuyée par le lieutenant Jean-Jacques Ovaert, et alors que s'attroupent les enfants du campement, elle redit que la durée de séjour est limitée à une semaine et qu'il faut que le groupe use des autres lieux d'accueil en Suisse romande. «On veut bien, mais ailleurs nous avons été chassés à coup de pierres», rétorque le jeune et élégant Rom. «Ils n'ont pas le droit. Dans ce cas, appelez la police du canton en question, ou téléphonez-nous», lui conseille le lieutenant de gendarmerie. A proximité des caravanes confortables et de quelques voitures haut de gamme (Porsche, Ferrari), la discussion se poursuit à propos des lests mis à disposition des visiteurs pour stabiliser les auvents sur le terrain désormais asphalté de cette aire d'accueil. On en restera là pour cette rencontre improvisée. Les chefs du clan ont été avisés, mais retenus loin d'ici, ils n'ont pas pu prendre part à l'entretien.

Sujets récurrents de discussion

La discussion sur la durée et le lieu de séjour revient systématiquement. «Il faut à chaque fois une à deux heures de palabres pour venir à bout de ces questions», remarque Pierrette Roulet-Grin. Comme moyen de pression

Carte d'identité

Pierrette Roulet-Grin, née en 1947

- Formation de gestionnaire en entreprise.
- Journaliste RP.
- Rédactrice en cheffe adjointe au Journal du Nord vaudois.
- Préfète du district Jura-Nord vaudois de 1997 à février 2011.
- Depuis le 1^{er} mars 2011, médiatrice-déléguée aux gens du voyage. Présidente du groupe de travail «Gitans-Vaud» depuis 2000.

A ces titres elle est au service des polices vaudoises, mais aussi des responsables communaux à chaque fois qu'ils sont confrontés à l'arrivée de gens du voyage, ou entendent se prémunir contre des stationnements sauvages. Ses coordonnées téléphoniques: 079 213 26 68

Trois groupes à ne pas confondre

Dans beaucoup d'esprits les expressions Tziganes ou Gitans désignent sans nuance tous les gens du voyage. Dans le cas d'espèce il est important de distinguer trois communautés. Ce sont:

1. Les Yénisches. Ils viennent du nord de l'Europe et, en Suisse, sont quasi sédentarisés, et scolarisent leurs enfants. Ils ne se déplacent qu'en été dans tout le pays où ils occupent souvent les mêmes terrains mis à disposition par des agriculteurs sans que cela ne pose de problèmes. Vivent de vannerie, coutellerie et vente d'images pieuses

2. Les Manouches ou Sintis ont des origines plutôt orientales. Ils se déplacent principalement sur deux sites privés dans le canton de Vaud (Orges et Denens). Ils vivent d'évangélisation et de petit commerce.

3. Les Roms de France (à ne pas confondre avec les Roms venus à six ou huit dans des automobiles depuis la Bulgarie, la Roumanie ou la Hongrie pour mendier) sont domiciliés en France où ils bénéficient de la sécurité sociale. Ils voyagent de mars à septembre. Ils viennent en Suisse d'abord à Zurich pour acheter les tapis qu'ils revendent en Suisse romande où ils peuvent se faire comprendre puisque, à côté de leur idiome, ils parlent français. Ce sont principalement eux qui ont tendance à ne pas respecter les règles en matière de lieux de campement.

B.Ds



pour obtenir satisfaction, les autorités rappellent que pour avoir l'autorisation de commerce itinérant requise pour vendre les tapis qui sont leur principale source de revenu, les gens du voyage doivent avoir un casier judiciaire vierge.

Lorsque cela est possible, l'ex-préfète aborde aussi la question de l'hygiène sur les sites de passage. Les WC mobiles mis à disposition ne sont pas utilisés. Ou alors ils sont souillés au point qu'il devient préférable pour les visiteurs de se soulager en plein-air. «A ce propos rien ne change, notamment avec les Roms de France qui sont les plus nombreux à user des deux places du canton», dit la médiatrice. C'est afin de financer le nettoyage des places qu'une taxe de 10 francs par jour et par caravane est perçue. Elle tente aussi, à chaque fois que c'est possible, de faire entendre aux intéressés que ce comportement contribue à détériorer leur image dans la population sédentaire.

Pas seulement les gens du voyage

Jouer ainsi habilement de tact et de fermeté dans chaque entretien, c'est la gageure que tient la spécialiste. Et il n'en faut pas seulement avec les gens du voyage. En effet, elle s'est aussi donné pour objectif de faire entendre aux responsables des agglomérations du canton qu'ils doivent mettre des aires de transit à disposition. Avec les accords de Schengen et la mise sur pied d'une Fondation, la Confédération s'y est engagée. Pourquoi les agglomérations plutôt que la campagne? Parce que c'est ici que vit la clientèle potentielle des marchands de tapis et qu'il est normal de les laisser commercer. Avec Rennaz, l'agglomération Montreux-Vevey fait sa part. Il reste à Lausanne-Morges, Nyon-La Côte et Yverdon-les-Bains à faire aussi cet effort. Pierrette Roulet-Grin attend de même de voir se concrétiser les projets qui tardent dans les cantons voisins de Fribourg, Genève, Valais ou Neuchâtel.

«Il est vrai que l'on doit éviter de créer un appel d'air qui ferait augmenter encore l'attractivité de la Suisse romande pour les Roms», souligne-t-elle, «mais le vrai problème c'est que ces questions ne sont que très faiblement porteuses politiquement».

B.Ds

Deux places de transit et près de 10'000 nuitées par an

Le canton de Vaud met à disposition deux aires de transit. Ce sont Rennaz, avec une capacité d'accueil d'une quarantaine de caravanes, et Payerne (Bois du Boulex) pour une vingtaine de convois-caravanes.

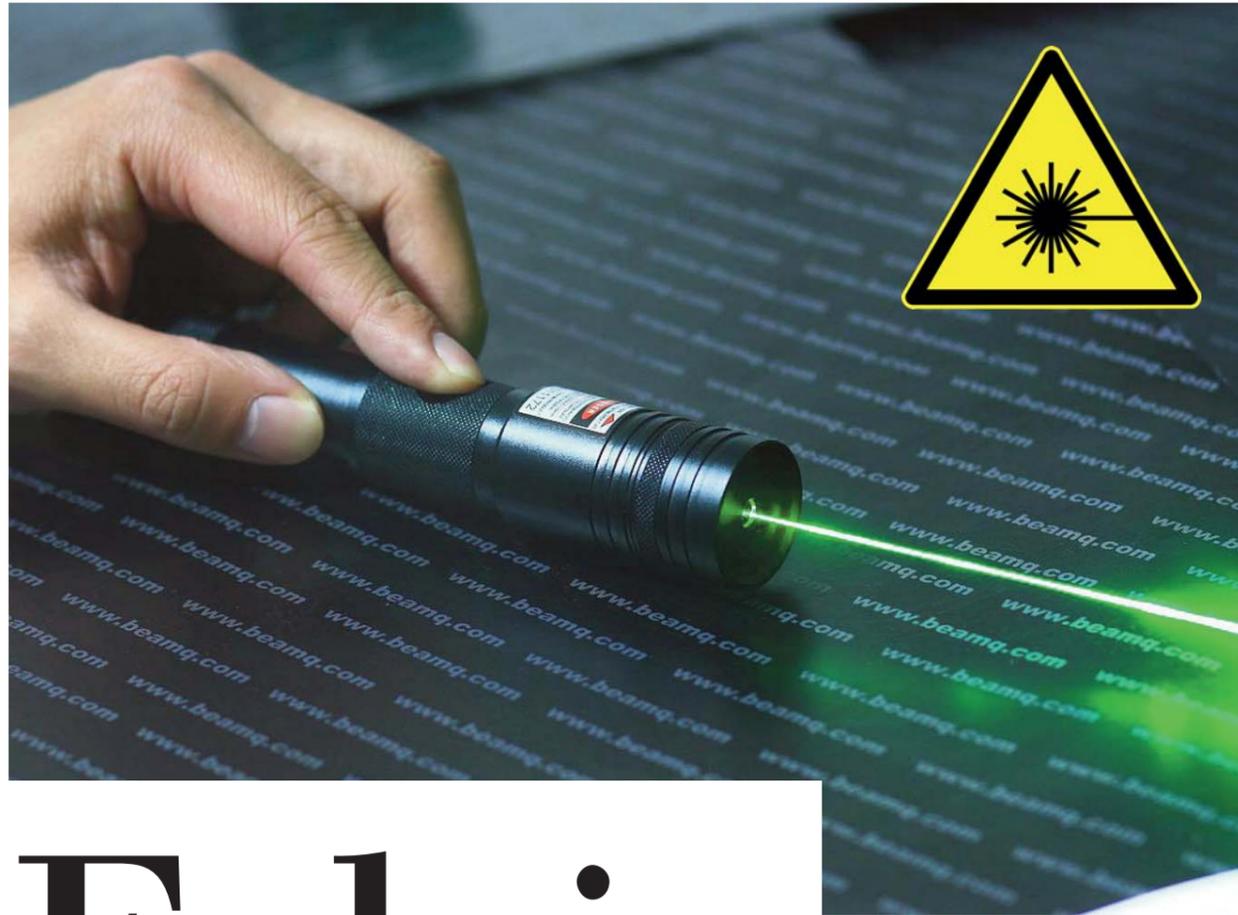
Annuellement le canton a enregistré:
- 9026 nuitées/caravanes en 2010
- 5345 nuitées/caravanes en 2009
- 8712 nuitées/caravanes en 2008

Et les grosses cylindrées ?

Un camp de voyageurs Roms, c'est souvent plus d'une vingtaine de caravanes et autant de véhicules tracteurs, généralement de grosses cylindrées, telles Mercedes, BMW, Audi. «Mais comment font-ils pour se payer de pareilles bagnoles?» s'interroge chacun. A cela, la médiatrice cantonale avance plusieurs pistes: «Le régime des allocations familiales pratiqué par la France – pays d'origine et de domicile de ces voyageurs – est très rémunérateur pour les familles qui comptent quatre enfants ou plus, ce qui est le cas de la plupart des familles de gitans qui voyagent chez nous. Ces mensualités permettent de régler directement le leasing de la voiture, les dépenses quotidiennes étant financées par l'activité commerciale du chef de famille. Autre piste, celle des «rabais de quantité»: souvent plusieurs familles alliées se groupent pour approcher leur garagiste et négocier des rabais de flotte, comme savent les obtenir ces marchands de tapis... qu'ils sont! Enfin, nouveau depuis quelques années, l'importateur zurichois avec lequel travaillent les Roms en écoulant des tapis leur met à disposition ces grosses cylindrées, dont certaines portent d'ailleurs des plaques zurichaises».

B.Ds

Actualité



Eclairage

Attaques au laser: dangers et bases légales applicables

Les attaques au laser contre des personnes ou des choses ne cessent d'augmenter ces dernières années. Il n'est pas rare que soient visés des joueurs de football ou de hockey, lors de matchs, ou des pilotes aux commandes d'aéronefs. Les avions en phase d'atterrissage ou de décollage et les hélicoptères de sauvetage qui volent régulièrement de nuit et à basse altitude sont particulièrement exposés à ce type d'actes irresponsables. L'an dernier l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a recensé plus de 80 cas de pilotes d'aéronefs visés par des détenteurs de pointeurs lasers (40 cas en 2009).

Les personnes qui s'amuse avec cette pratique peuvent être inculpées d'entrave à la circulation publique (art 237 CP), de lésions corporelles, voire d'autres infractions en fonction des dégâts provoqués par le faisceau laser.

Internet facilite l'achat bon marché de «pointeurs» lasers d'une puissance autrefois réservée aux laboratoires de recherche et à l'industrie. Seuls les pointeurs lasers d'une puissance de 1 milliwatt (mW) peuvent être

commercialisés sans autre. Mais, les appareils mis en vente sur Internet ont des puissances qui varient de 5 à 2000 mW (classe de dangerosité 3 - 4).

| Étiquetage européen | Puissance (mW) | Exemples d'applications | Dangers |
|---------------------|----------------|---|--|
| Classe 1 | < 0.4 mW | Scanners de caisse, lecteurs DVD | Lasers sans danger, à condition de les utiliser dans les conditions prévues |
| Classe 2 | < 1 mW | Pointeur laser pour présentations | Inoffensif pour des temps d'exposition courts |
| Classe 3R | < 5 mW | | Risque réduit |
| Classe 3B | < 500 mW | Laser de spectacle, de projection, industriels et de recherche en laboratoire | Rayonnement direct dangereux pour l'œil, rayonnement diffusé non dangereux |
| Classe 4 | > 500 mW | | Rayonnement dangereux pour les yeux et la peau, rayonnement diffusé aussi dangereux pour l'œil, risques d'incendie |

Classification des lasers et dangers

La norme internationale traitant des lasers (CEI 60825-1) propose une classification permettant d'identifier sans peine le niveau de risque potentiel des différents types de lasers. Plus le chiffre de la classe est élevé, plus le risque est important (cf. tableau simplifié).

Que peut faire le policier qui trouve un appareil laser?

– Si l'appareil a été utilisé, ou éventuellement utilisé pour commettre une infraction, celui-ci peut être saisi en vertu de l'article 306, al. 2 Code de procédure pénale (CPP), voir de l'article 263, al 3 du même code.

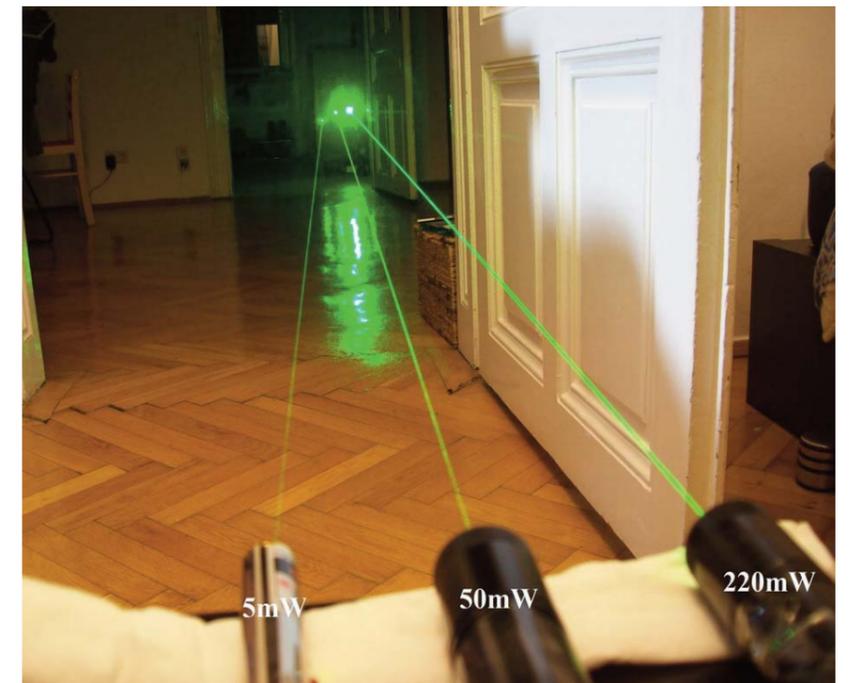
Les appareils peuvent également être séquestrés dans les cas de figure suivants:

- Absence d'étiquetage concernant la classe de dangerosité et non-respect de la norme internationale sur les lasers (CEI 60825-1).
- Non-conformité à l'ordonnance sur le matériel électrique à basse tension (OMBT). En vertu de celle-ci tout matériel à basse tension utilisé correctement ne doit pas mettre en danger les personnes ou les choses.
- Utilisation en dehors d'installations fixes des lasers des classes 1M, 2M, 3R, 3B et 4 (Ordonnance son et laser, OSLa).

Il est aussi bon de savoir que cette problématique fait actuellement l'objet de discussions entre le Commandement de la Police cantonale et le Ministère public du canton afin d'obtenir davantage de garanties juridiques.

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec l'auteur de cet article: Nicola Albertini, tél. 021 644 44 44. ■

N. Albertini



Pointeurs lasers Une interpellation dans le canton de Vaud

Vendredi 21 octobre 2010 vers 9h30, à Vevey, deux hélicoptères de l'armée suisse en mission lors du Sommet de la Francophonie étaient visés par l'utilisateur d'un pointeur laser. Les équipages des appareils ont pu localiser l'endroit d'où provenaient les faisceaux dangereux. Ces indications ont permis aux gendarmes et policiers au sol d'interpeller l'auteur à son domicile de Vevey. Suisse, âgé d'une trentaine d'années, dans son appartement les policiers ont saisi un appareil laser relativement puissant, utilisé en astronomie.

Le juge d'instruction a ouvert une enquête pour entrave à la circulation publique par voie aérienne et lésions corporelles. Les deux membres des équipages des hélicoptères ont subi des troubles temporaires de la vue, sans séquelles aujourd'hui.

B.Ds



Partenaires

Le centre de consultation LAVI de Lausanne

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993, la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) s'inscrit dans un processus général, initié dans les années 90, visant à donner à la victime une place et une protection spécifiques dans le cadre d'une procédure pénale. Si cette loi fédérale délègue aux cantons les modalités de son application, elle les oblige à se doter d'un centre de consultation LAVI et à fournir les prestations ad hoc. Chaque année, le Centre vaudois accueille ainsi dans ses bureaux quelque 1300 victimes d'infractions reconnues LAVI.

Réalisé par Philippe Bastide

Christophe Dubrit, chef de service du Centre de consultation LAVI de Lausanne depuis 2007, nous explique les subtilités de cette loi et le fonctionnement de son service. Pour qu'elle puisse bénéficier d'une prise en charge par un centre LAVI, il faut qu'une victime d'infraction pénale ait préalablement subi une atteinte directe à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique. Les personnes ayant subi une agression, un viol ou les victimes d'infractions liées à la circulation

routière peuvent bénéficier de la LAVI. En revanche, celles qui trouveraient leur porte défoncée et leur appartement mis à sac en rentrant chez elles ne pourraient pas prétendre aux prestations prévues par cette loi, faute d'atteinte directe à leur intégrité corporelle. Pour la même raison, les voies de fait (sauf si elles sont commises dans des situations de violences conjugales) et les menaces (à l'exception de celles de mort) ne relèvent pas non plus de ses compétences.

Gratuites et confidentielles, les prestations du centre s'étendent également aux victimes indirectes d'une infraction. En cas d'homicide, les assistants sociaux peuvent ainsi être amenés à prendre en charge les proches du défunt.

Des aides psychologique, juridique mais aussi financière

«Les prestations du centre LAVI prennent principalement la forme de conseils d'ordre psychologique et juridique mais nous sommes également habilités à verser des prestations financières aux victimes», précise Christophe Dubrit. Sur la plan psychologique, ses colla-

borateurs et collaboratrices doivent être à même d'informer leurs visiteurs sur les séquelles psychiques que l'événement subi pourrait déclencher, notamment les réactions post-traumatiques. Certains traumatismes nécessitent que les assistants sociaux orientent la victime vers le spécialiste qui sera le plus à même de l'épauler dans sa reconstruction (psychologue, victimologue ou psychothérapeute).

Déjà fragilisées mentalement, les victimes sont ensuite confrontées aux méandres d'une procédure pénale qui leur est souvent totalement inconnue. Parce que cela peut aussi s'avérer traumatisant, les assistants sociaux distillent les premiers conseils d'ordre juridique et aident les victimes dans leurs démarches administratives (rédiger une plainte, demander un avocat d'office, etc.). Ils les rendent également attentives aux différents délais qui régissent la procédure pénale: «Selon le type d'infraction, la victime ne dispose parfois que de trois mois pour déposer une plainte pénale. Certains délais prévus dans le nouveau code de procédure pénale ont même été fixés à dix jours; c'est très court», précise le responsable du centre lausannois.

Pour s'assurer que les victimes comprennent bien les tenants et les aboutissants de la procédure en cours, ils peuvent également les accompagner physiquement auprès des différentes instances judiciaires (avec la possibilité de recourir aux services de traducteurs pour les personnes de langue maternelle étrangère).

Plus pragmatiquement, le centre LAVI est également à même d'offrir des aides financières aux victimes d'infraction. Ainsi, les frais directs occasionnés par une infraction (hébergement d'urgence, changement de serrure, remplacement de lunettes cassées, etc.) peuvent être pris en charge par l'organisme. La LAVI peut également prendre à son compte des frais médicaux à plus long terme, comme des thérapies de longue durée par exemple. Enfin, dans le cas où l'auteur d'une agression n'aurait pas été identifié (insolvable ou en fuite), la loi stipule que, sur demande auprès du Service juridique et législatif, une victime peut se voir octroyer une indemnisation ou une réparation morale. Et Christophe Dubrit d'ajouter: «Chaque année, le centre LAVI dépense environ 500'000 francs pour couvrir des frais liés à des infractions et à peu près la même somme pour héberger des victimes de violences conjugales».

Le centre LAVI du canton de Vaud

Installé depuis 2008 au numéro 2 bis de la rue du Grand Pont à Lausanne, le centre de consultation dirigé par Christophe Dubrit regroupe huit assistants sociaux et trois secrétaires qui accueillent chaque année quelque 1'300 personnes. Selon ses propres statistiques, la lésion corporelle reste le principal délit pour lequel les victimes viennent consulter. Il s'agit surtout d'agressions ou de contraintes commises par un proche ou de violences conjugales, précise Christophe Dubrit: «Avec près de 70% de victimes féminines, la cuisine reste malheureusement plus dangereuse que la rue pour une femme».

Chaque année, plus de 2'800 dossiers passent entre les mains des assistants sociaux lausannois. Selon Christophe Dubrit, ce chiffre est même bien en deçà de la réalité: «En comparaison avec les infractions relevées par la police, je pense que chaque année, 3'000 ou 4'000 victimes pourraient potentiellement avoir recours à nos services. D'où la nécessité de développer l'information sur nos prestations auprès du public ou des acteurs de la sécurité». Ces derniers, policiers en tête, sont effectivement les premiers à côtoyer les victimes d'infraction. Si, il y a une dizaine d'années, dans le feu de l'action, ils ne pensaient pas toujours à les orienter vers les centres de soutien, les choses semblent avoir évolué depuis. Intégrés à différentes commissions ou groupes de travail liés au réseau sécuritaire, les responsables et assistants sociaux des centres LAVI réfléchissent au moyen d'intervenir dans la formation des nouveaux poli-



Christophe Dubrit.

ciers et dans leur formation continue. «Actuellement, je peux dire que la collaboration avec les forces de l'ordre fonctionne parfaitement», précise le chef du service. Les policiers, tout comme leurs partenaires sécuritaires, renseignent la victime d'une infraction sur l'existence et les prestations des centres LAVI et lui remettent une petite brochure explicative. A moins que la victime ne s'y oppose, ses coordonnées sont ensuite transmises au centre LAVI qui lui fait rapidement parvenir une missive lui proposant de rencontrer un assistant social. «Nous fonctionnons sur le mode de la consultation», ajoute Christophe Dubrit, «la balle reste dans les mains de la victime et il lui appartient de choisir d'obtenir un rendez-vous avec un de nos collaborateurs ou non».

«Naviguer entre l'indicible et l'inaudible»

C'est par cette jolie formule que Pierre Jaquier, assistant social au centre de consultation LAVI depuis 1995, décrit son métier. «Pour chaque

Pierre Jaquier.



situation, nous devons mettre la victime suffisamment à l'aise pour qu'elle parvienne à mettre des mots sur ce qui lui est arrivé. Le fait de pouvoir verbaliser une agression est un premier pas vers la reconstruction». En quinze ans de carrière, Pierre Jaquier a été confronté à des centaines d'affaires qui feraient parfois passer les plus sombres romans de Zola pour de la littérature enfantine. Si les récits des victimes sont parfois difficiles à entendre, l'homme n'est pourtant pas du genre à baisser les bras: «Je n'ai pas de sentiment d'impuissance car la LAVI fournit des prestations (soutien psychologique, évaluation juridique, protection, accompagnement...) nécessaires pour aider une personne à dépasser un événement traumatisant».

Deux ou trois fois par jour, autour d'une tasse de thé ou de café, il accueille des victimes d'infraction dans son bureau de la Rue du Grand-Pont. «Le premier rendez-vous sert essentiellement à évaluer la situation d'une victime sur les plans juridique et psychologique. Après avoir informé la victime de ses droits, nous devons nous assurer qu'elle appréhende correctement les tenants et les aboutissants d'une enquête ou d'une procédure pénale. Par expérience, nous savons qu'une personne en état de choc ne peut pas retenir toutes ces informations. Nous devons également nous méfier d'apparences qui sont parfois trompeuses: une personne anormalement calme après une infraction peut cacher un état d'anesthésie émotionnelle que nous devons également être capable de dépister». Dans la plupart des cas, cette séance suffit à orienter la victime vers le professionnel le plus à même de répondre à ses besoins, qu'ils soient d'ordre judiciaire ou psychologique. Mais l'assistant social doit parfois instaurer une relation de confiance sur plusieurs séances avec la victime avant que celle-ci ne commence à se livrer: «Il n'y a pas de prescription de la consultation chez nous: une personne peut venir nous trouver soixante ans après les faits».

Comme son supérieur, Pierre Jaquier se félicite du partenariat mis en place avec les forces de l'ordre. Lors de leur intervention, souvent les premiers sur place après une infraction, les policiers jouent un rôle primordial en permettant le retour à l'ordre, signifiant ainsi la fin de la «barbarie», de la loi du plus fort: «Ce premier contact est essentiel pour les victimes dans la mesure où il est lui-même source de réparation. Une bonne prise en charge par un policier facilite le processus de récupération de la victime».

Centre de consultation LAVI pour victimes d'infractions
Grand-Pont 2 bis - 5^{ème} étage
1003 Lausanne
tél. 021 320 32 00 (sur rendez-vous)
www.profa.org ■



Présentation

«Zoom» sur la section administrative des Ressources Humaines

La division Ressources Humaines de la Police cantonale regroupe en son sein plusieurs secteurs, diversifiés et complémentaires. Parmi ceux-ci, au cœur du «domaine RH», la section administrative. A charge pour les quatre collaboratrices qui la composent, dont une apprentie, d'appliquer les règles et processus édictés par le service du personnel de l'Etat de Vaud.

Réalisé par Olivia Cutruzzola

Collaboratrices de l'ombre, elles gèrent quotidiennement les nombreux dossiers administratifs du personnel de la Police cantonale vaudoise, soit plus de 1'000 personnes réparties entre la Gendarmerie, la Police de sûreté et les Services Généraux. Comprenez que les quatre collaboratrices des Ressources Humaines suivent administrativement les policiers et le personnel civil, de leur engagement jusqu'à leur départ. Cela implique beaucoup de rigueur et de précision d'autant que la division RH est une passerelle entre l'ensemble des collaborateurs de la Police cantonale et le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), en charge des 27'000 employées et employés du sec-

teur public cantonal. «L'Etat de Vaud est un très gros employeur et une immense machine! Les services de l'Etat, dont la Police cantonale est numériquement l'un des plus importants, doivent appliquer des règles qui ne leur sont pas toujours forcément adaptées» précise Corinne Leya, responsable de la section administrative des RH. Le rythme de travail de son secteur est notamment dicté par les délais impératifs imposés par le Service du personnel de l'Etat «sous peine de ne pas toucher le salaire à la fin du mois...» sourit la responsable. «Il est vrai que nous devons aussi faire preuve d'ouverture par rapport aux exigences du SPEV». Une façon de dire qu'il n'est jamais facile de

faire tourner une machine administrative aussi imposante que l'Etat de Vaud. En tout, Corinne Leya et son équipe gèrent près d'un millier de dossiers par année (*voir encadré à la page suivante*). «Notre travail est varié et diversifié car chaque cas est unique. Nous entretenons de nombreux contacts avec le personnel de la Police cantonale que nous conseillons également sur toutes les questions en relation avec nos missions. Même si notre travail demeure peu connu, nous avons le sentiment d'être utiles et d'aider concrètement les collaboratrices et collaborateurs qui sont de plus en plus confrontés à des démarches administratives complexes».



www.nestle.com



Nestlé

Good Food, Good Life

Nourrir le défi

Quelles sont ces missions ?

Le recrutement et les dossiers d'engagement

La section administrative est fortement impliquée dans l'engagement du personnel de la Police cantonale vaudoise. Cela engendre la gestion administrative et le suivi des dossiers de candidature du personnel civil, des correspondances y relatives et des convocations. En outre, elle assure la finalisation des engagements, également pour les policiers et aspirants.

Mariage, naissance, séparation et divorce

A chaque modification de l'état civil d'un collaborateur ou d'une collaboratrice, il s'agit de requérir les documents nécessaires à la mise à jour de son statut (acte de mariage, naissance, convention de séparation, jugement de divorce, etc.) avant de transmettre les informations au SPEV. De même, le service analyse les demandes d'allocations familiales, requiert auprès des collaborateurs concernés les documents nécessaires et transmet au SPEV, qui détermine en finalité le droit à l'allocation.

Accidents professionnels et non professionnels

Etablissement des déclarations d'accident, suivi des dossiers et contacts réguliers avec l'assurance.

Gestion des absences

Saisie et suivi des absences des collaborateurs et annonce des cas d'absence de longue durée au secteur concerné du SPEV. Contact et séances régulières avec le SPEV.

Gestion des congés spéciaux

Mise en œuvre administrative des demandes de congés non payés de longue durée; gestion des congés payés (maternité, allaitement, congé parental).

Placement des chômeurs en fin de droit (PET)

Contacts avec le Service de l'emploi pour l'embauche de chômeurs au profit de la Police cantonale et gestion des dossiers y relatifs.

Contrôle des salaires

Chaque fin de mois, les salaires des collaborateurs touchés par une modification sont contrôlés. Les éventuelles erreurs sont transmises au SPEV pour corrections.

Dossiers divers

Traitement des factures des auxiliaires et interprètes occasionnels, correspondance du chef des Ressources Humaines, gestion des allocations pour perte de gain (APG), attribution des places de parc, établissement d'attestations et de certificats de travail pour le personnel temporaire, formation de l'apprentie, saisie dans PowerRH, gestion des changements d'adresses privées, de compte de salaire, de taux d'activité des employés.

Fin d'activité

Gestion et suivi des retraites, démissions, transferts, décès, licenciements et mise à l'Assurance Invalidité (AI) définitive.

L'équipe...

De gauche à droite: Megan Corbaz, apprentie; Corinne Leya, responsable; Sandra Gilliéron et Isabelle Stern, collaboratrices.

L'équipe est à votre entière disposition pour toutes questions ou conseils administratifs au numéro 021 644 82 19. ■

Chiffres clés en 2010...

- 160 engagements, dont 72 policiers, civils et aspirants, 12 apprentis et stagiaires, 36 auxiliaires et 40 néo-promus.
- 48 départs (retraites, démissions, transfert, décès, etc.)
- 204 demandes d'allocations familiales
- 190 changements d'adresse et changements de compte de salaire
- 20 changements de taux d'activité
- 267 accidents professionnels (65) et non professionnels (202)
- 29 demandes de congés spéciaux
- 53 allocations pour perte de gain (APG) 50 dossiers divers (mariages, naissances, séparations, contrôles de salaires, stagiaires, auxiliaires, etc.)

Soit plus de 1000 dossiers traités en 2010

Chaque année, entre avril et septembre, Grégoire Loth partage l'essentiel de son temps entre sa passion pour la voile et sa fonction d'inspecteur à l'identité judiciaire. Faire coïncider un métier exigeant et une passion qu'il définit volontiers comme «chronophage» relève parfois de la quadrature du cercle. Mais il en faut plus pour décourager notre homme habitué à relever des défis.

Réalisé par Philippe Bastide

Histoire d'eau

Avec ses antécédents familiaux, Grégoire Loth avait peu de chance de devenir gendarme de haute montagne. Jugez plutôt. Son père, aujourd'hui retraité, a été pendant une vingtaine d'années, non seulement gendarme à la brigade du lac d'Yverdon-les-Bains, mais également locataire des locaux. Ce ne sont pourtant pas les puissants moteurs des vedettes de la police qui fascinent le jeune mousse: «Enfant, mon père nous emmenait régulièrement faire de la voile sur le lac. Depuis, je n'ai jamais vraiment décroché». S'ensuit le parcours classique de beaucoup d'amateurs de voile: optimiste de 9 à 14 ans, premières régates sur des monocoques puis, vers 16 ans, la découverte des multicoques.

Après son apprentissage de mécanicien/électricien (formation très utile sur un bateau), Grégoire Loth fait le pari de vivre quelque temps de sa passion. Six mois par année, parallèlement à son métier de mécanicien, il s'occupe avec un ami de convoyage de bateau à l'international. Son carnet de bord recèle ainsi quelques jolies destinations, dont une traversée de l'Atlantique d'une dizaine de jours, suivie d'une découverte des Antilles, du sud au nord. «Une très belle expérience» selon ses propres mots. Mais aux longs quarts seul à la barre d'un navire, il préfère les vives montées d'adrénaline liées à la compétition d'un sport d'équipe.

«Numéro 1» sur un «M2»

Inspecteur à l'identité judiciaire à plein temps depuis une dizaine d'années, Grégoire Loth continue à vouer la moitié de l'année à sa passion. De mai à septembre, hormis quelques semaines de pause estivale (souvent également dévolue à la voile), il consacre ainsi la majeure partie de son temps libre au championnat de multicoques «M2». «Grâce à la souplesse de mes collègues, des heures supplémentaires et des permanences, j'arrive à prendre les congés nécessaires pour participer aux régates, prépa-

rer le bateau et travailler un peu ma condition physique». Alternant parfois jusqu'à 5 régates d'une heure par jour, la compétition de monocoques requiert effectivement une discipline de vie très stricte: trois ou quatre fois par semaine, l'athlète soulève ainsi de la fonte dans la salle de sport de la police et travaille son endurance en pratiquant la course à pied ou le ski de randonnée.

A bord de son bateau actuel le «Team Genolier», Grégoire Loth occupe la place de «Numéro 1». A la demande du barreur, c'est lui qui s'occupe de l'envoi et de l'affalage (la montée et la descente) des voiles avant du bateau. C'est précisément cet aspect du sport d'équipe qu'apprécie notre navigateur. L'entente avec les trois autres membres de l'équipage est primordiale: «Lors d'une régate, je suis focalisé à 100% sur mes tâches et je dois

pouvoir faire entièrement confiance à mes coéquipiers, sachant que la moindre petite erreur de manœuvre ou qu'un manque de synchronisation pourrait, selon les conditions, avoir des conséquences importantes, comme faire chavirer le bateau». Et de manœuvres, une régate du championnat suisse n'en manque pas: partis contre la direction du vent, les «M2» doivent parcourir, par deux fois et le plus rapidement possible, un chemin en zigzag entre trois bouées (louvoyage).

Utilisant des matériaux de pointe (titane, carbone), la fabrication et l'entretien de ces «formules 1 du lac» sont assez onéreux. Une ou deux fois par année, les bateaux doivent également être héliportés du lac Léman vers le lac de Neuchâtel («Une opération pas forcément beaucoup plus chère ou moins éco-



Portrait

Grégoire Loth a le vent en poupe

logique qu'un transport par la route», précise notre homme). Pour financer leur saison, Grégoire Loth et ses coéquipiers doivent faire appel à des mécènes privés: «Les coûts de sponsoring dans la voile étant assez élevés, les entreprises qui nous parrainent le font généralement pour plusieurs années consécutives. Je ne gagne pas du tout d'argent avec la voile mais j'ai surtout la chance de ne pas avoir à trop en dépenser.»

Un joli palmarès

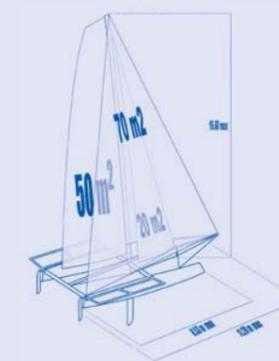
D'une modeste exemplaire (pas du genre à faire des vagues), notre homme n'aime pas trop s'attarder sur ses exploits sportifs. Il compte pourtant de nombreuses récompenses à son palmarès, dont quelques jolies places sur le podium (3 fois vainqueur du championnat «M2», une seconde place du Bol d'or et un record de distance parcourue en 1 heure).

A l'heure où nous mettons sous presse, Grégoire Loth a entamé sa nouvelle saison. Après trois régates sur le lac de Neuchâtel, l'équipage devrait rejoindre les eaux du Léman au début du mois de juin pour quelques manches du championnat (notam-

ment le traditionnel Bol d'or du 18 et 19 juin). En attendant d'aller l'encourager de vive voix sur les rives du Léman, toute l'équipe du *Polcant info* lui souhaite «bon vent» pour cette nouvelle saison. ■

| | |
|----------------------|--|
| Longueur de coque: | 28 pieds (8 m 53) |
| Longueur hors tout: | 11 m 20 |
| Largeur hors coques: | 4 m 80 |
| Largeur hors tout: | 7 m 20 |
| Masse à vide: | 420 kg |
| Surface vélique: | 145 m ² |
| Tirant d'air: | 15 m 10 |
| Équipage: | 4 personnes: un barreur, un tacticien grand voile, un équipier embraque, un numéro 1 |

Crédit: www.am2.org



Prévention contre les cambriolages

Protection des portes d'entrée

Les cambrioleurs repèrent les serrures dont le cylindre dépasse de la porte comme sur l'image de gauche.

Au moyen d'un outil, ils cassent très rapidement et sans difficulté le cylindre.



Conseil:

Posez une rosace de sécurité ou une garniture complète de sécurité comme illustré !

Ce dispositif doit être fixé de l'intérieur.

Votre police
Urgences 117

Prévention de la criminalité

Vols par arrachage de serrures Comment s'en protéger simplement

Dans le jargon des policiers ils sont désignés par le terme «cylindro». Ce type de cambriolages d'appartements par arrachage du cylindre des serrures de portes est à nouveau en augmentation. Il existe pourtant des moyens simples pour dissuader les spécialistes de ce genre de délits. La division prévention de la criminalité en a fait l'objet d'une nouvelle affiche (ci-contre).

Le plus souvent ils viennent en bandes, des pays de l'Est, principalement de Georgie. Du genre culottés, en plein jour, ils vont aller en zone urbaine dans les quartiers de petits immeubles plutôt que dans les zones de villas qui se «visitent» plus aisément par bris de fenêtres. A partir du deuxième ou troisième étage des bâtiments, sur les paliers, en un coup d'œil ils ont choisi les portes les plus vulnérables. Celles dont les serrures ne sont pas protégées par des rosaces. Un chewing-gum rapidement collé sur les œilletons des portes palières afin d'agir sans être vu des voisins. L'oreille subrepticement posée sur la porte cible, histoire de s'assurer qu'il n'y a personne dans l'appartement

visé. De sous ses vêtements, le cambrioleur tire une clé à molette. Il y enserme le cylindre de la serrure dite de sécurité. Quelques tractions de bas en haut ou de gauche à droite et, en un rien de temps, le verrou cède. Il ne reste plus alors au délinquant qu'à pénétrer dans le logement pour y rafler bijoux, monnaies et billets de banque, voire cartes de crédit si la victime a été assez naïve pour y joindre son numéro de code. Malins, le temps de leur incursion, ils vont replacer sommairement le cylindre dans la serrure, afin de ne pas laisser soupçonner au passant éventuel qu'ils sont encore à l'ouvrage. Puis, en quittant les lieux, ils vont emporter l'élément de serrure pour s'en débarrasser et, du même



coup, ne pas laisser leurs empreintes. L'an dernier 668 de ces vols ont été commis dans le canton. C'est la méthode la plus utilisée pour les introductions de jour dans les habitations.

Gérant de sécurité dans l'Ouest du canton, l'adjudant Etienne Genton décrit la manière de procéder des cambrioleurs et s'étonne... Car il existe un moyen simple et peu onéreux de se protéger de ce type de délinquance. Pour quelques centaines de francs, un serrurier professionnel posera une rosace. Cette garniture entourant le cylindre rendra inaccessible ce dernier à toute clé à molette ou autre pince multiprises. Encore faut-il s'assurer que la garniture extérieure du verrou soit dépourvue de vis. Dans le cas contraire le malftrat aura tôt fait de démonter la dite garniture, dégageant la rosace et la rendant ainsi inutile.

Autre élément dissuasif pour les malandrins, la porte et son chambranle doivent être solides et sans jeu entre eux. Enfin, une barre, voire une double serrure amènera les cambrioleurs à jeter leur dévolu sur des loquets plus vulnérables.

Les autres échelons de la prévention

A l'image de la fusée, le travail de la police peut avoir plusieurs étages. Le premier est celui décrit ci-dessus. Il est essentiel et son efficacité dépend des mesures que décide d'appliquer chacun pour son logement. Au second échelon, lorsque le mal est fait, l'on passe de la prévention à la recherche de traces. En effet, il appartient alors aux spécialistes de l'identité judiciaire de la Police de sûreté d'intervenir. Lors de cambriolages par arrachage du cylindre ils vont s'attacher à trouver toutes sortes de traces, en particulier les empreintes digitales et l'ADN. Chacun de ces indices est alors introduit dans des banques de données afin de rechercher les auteurs qui souvent sont des récidivistes agissant en bandes.



Les policiers de l'identité judiciaire n'agissent pas seuls. La collaboration est essentielle entre les unités. Et ici – c'est le troisième étage de l'édifice – la brigade d'appui, d'analyse et de coordination (BAAC) est mise à contribution. Grâce aux liens que ces spécialistes, policiers et analystes scientifiques entretiennent avec leurs homologues des cantons romands, dans le cadre du Concept intercantonal de coordination opérationnelle et préventive (CICOP), il est possible d'anticiper la venue de bandes s'appêtant à commettre des vols en séries. Ces policiers collaborent aussi régulièrement avec leurs pairs de France voisine ainsi qu'avec ceux de Suisse alémanique. Le plus important ici est de communiquer à large échelle et de recouper les renseignements. Ce qui explique

que les spécialistes de la BAAC échangent en permanence leurs informations afin d'anticiper les actions des malftrats et de proposer des mesures opérationnelles dissuasives ou, mieux encore, qui permettront d'interpeller les délinquants. ■

B.Ds

Vols de jour dans les villas et les appartements dans le canton de Vaud

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|------|------|------|------|
| Villas. Par bris de vitres ou autres accès. | 460 | 570 | 520 | 522 |
| Appartements. Effractions par outils plats. | 260 | 460 | 298 | 422 |
| Appartements. Effractions «cylindro» | 790 | 745 | 652 | 668 |
| Cambriolages d'habitations tous genres confondus | 3928 | 4148 | 3874 | |



Formation

Formation des chiens de police. Les Cluds.



Une quarantaine de maîtres chiens et leurs animaux préférés ont participé, du 2 au 6 mai 2011 aux Cluds, au 44^e cours de formation continue des chiens de police.

Devenue rituelle, cette semaine de formation réunit, sous la houlette des spécialistes de la brigade canine de la Gendarmerie vaudoise, des policiers des cantons de Genève, Neuchâtel, Fribourg, Valais, Tessin et Jura, des polices municipales de Lausanne,

Polouest, Police Riviera, Yverdon, Orbe, Pully et Morges ainsi que du corps des Garde-frontières.

Au fil de la semaine les spécialistes ont entraîné leurs animaux en s'efforçant de faire coïncider leurs méthodes de travail et de recherches. Durant une matinée ils se sont aussi mis à disposition des responsables du cours, les adjudants Charles Neuenschwander, chef de la brigade canine, et le lieutenant Marc Bardet, remplaçant du chef des unités spéciales, afin de faire connaître leur activité spécifique aux représentants des médias, venus en nombre pour l'occasion. ■





Sur le vif

Avenches Championnat suisse de saut d'obstacles

Trente-sept cavalières et cavaliers de tout le pays ont participé, les 9 et 10 avril 2011 à Avenches, aux Championnats suisses de police de saut d'obstacles.

Le canton de Vaud accueillait pour la première fois cette compétition. Le site de l'Institut équestre national d'Avenches (IENA) se prêtait particulièrement bien à ces joutes mises sur pied par la Police cantonale et quelques émérites cavalières, dont la caporale Florence Maillard. Au terme des épreuves, en

présence, notamment, de ses homologues de Genève et du Jura, le commandant de la Police cantonale vaudoise, Jacques Antenen, s'est plu à relever la performance des organisateurs et des participants. Il a, notamment, remis ses distinctions à la championne de Suisse 2011, Karen Schultheiss, de la Police de la Ville de Neuchâtel. Pour sa part, sur Fiona XXX CH, Florence Maillard s'est adjugé le titre de vice-championne de Suisse. Elle devance Andres Baltensperger, retraité de la Police cantonale zurichoise. ■

B.Ds



Page de gauche en haut:
Entrée des concurrents policiers pour la remise des prix du Championnat.

Ci-dessus:
Remise des prix en présence du Commandant Jacques Antenen.

Ci-contre:
Parcours de saut, Caroline Struzka.

Ci-dessous à gauche:
Tour d'honneur des vainqueurs du Championnat.

Ci-dessous:
Parcours de saut, Leticia Bergonzoli.





Académie

81 aspirants et aspirantes ont touché leur précieux sésame!

Le 7 avril dernier, dans le cadre somptueux de l'Académie de police de Savatan, 81 aspirantes et aspirants se sont vus remettre leur brevet fédéral de policier! Pour l'occasion étaient présentes les Conseillères d'Etat Jacqueline de Quattro et Esther Waeber-Kalbermatten. Accompagné des Commandants des Polices cantonales vaudoise et valaisanne, Jacques Antenen et Christian Varone, et de la police municipale de Lausanne, Gérald Hagenlocher, le Lt-Col Alain Bergonzoli, directeur de l'Académie de Police, a ainsi pu féliciter ces jeunes policiers pour leur assiduité durant leur année de formation. Cette journée a été particulière pour l'adj. Richard Guillemain, qui vivait sa dernière cérémonie de remise des brevets en qualité de responsable pédagogique de l'Académie. Cette journée riche en émotions a été agrémentée par les prestations appréciées de la fanfare de la Police cantonale vaudoise. ■

